



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 8 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 29 mars 2024

Date d'affichage 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 25

Votants 32

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Nicole ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Cédric EVANO et Jean-Paul GAUCHARD.

Absents excusés : Aminthe RENOUF, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Allan BERTU et Thierry RENOUF.

N° 2024-029 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs et après le vote du compte administratif. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif (CA). Les résultats peuvent toutefois être repris par anticipation dans le cas où le compte administratif n'est pas voté.

Le compte de résultat se présente pour l'exercice 2023 de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	12 302 904,92 €	4 502 985,14 €	16 805 890,06 €
Recettes	13 418 913,45 €	6 703 741,70 €	20 122 655,15 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 116 008,53 €	2 200 756,56 €	3 316 765,09 €
Résultat antérieur reporté	1 216 172,16 €	- 167 566,35 €	1 048 605,81 €
RESULTAT CUMULE	2 332 180,69 €	2 033 190,21 €	4 365 370,90 €
Restes à réaliser dépenses (A)		- 321 413,33 €	- 321 413,33 €
Restes à réaliser recettes (B)		374 402,61 €	374 402,61 €
SOLDE DES RAR		52 989,28 €	52 989,28 €
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	2 332 180,69 €	2 086 179,49 €	4 418 360,18 €

L'excédent cumulé est de 4 365 370,90 €. Ces résultats ont par ailleurs été validés par le comptable public.
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2024 comme suit :

- Un excédent d'investissement reporté (compte R001) : 2 033 190,21 €
- Un excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 2 332 180,69 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales - Article L.2311-5 ;

VU la loi d'orientation 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires en date du 11 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 3 avril 2024 ;

CONSIDERANT que dans l'attente du vote du compte administratif 2023, il est possible de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice au budget primitif 2024 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2024 de la façon suivante :

- Un excédent d'investissement reporté (compte R001) : 2 033 190,21 €
- Un excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 2 332 180,69 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 8 avril 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRÉ



Rendue exécutoire le : 10 avril 2024

Affichée le : 10 avril 2024

Acte à classer

2024-029

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-10T14-23-07.00 (MI252238682)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240410-2024-029-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024

Date de décision : 10/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, CG, affectation Rtat)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-029.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/04/24 à 13:50

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 10/04/24 à 14:23

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 10/04/24 à 14:29